

**Droit de cité :
une déclaration solidaire des sans-abri**

Montréal, le 13 décembre 2005. « Le Droit de cité », une déclaration en faveur des personnes en situation d'itinérance, a reçu au cours des derniers mois l'appui de plus de 320 organisations et 7500 individus, dont de nombreuses personnalités de divers milieux.

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) a dévoilé aujourd'hui les appuis à « Droit de cité » lors d'un rassemblement qui s'est tenu au parc Émilie-Gamelin, auquel ont pris part de nombreux signataires de plusieurs régions du Québec. Plusieurs responsables d'organismes communautaires ainsi que Françoise David et Gérald Larose ont pris la parole au cours de l'événement pour évoquer les différents enjeux liés à l'itinérance et à la grande pauvreté.

Outre celles ayant pris la parole, d'autres personnalités ont signé cette déclaration telles : Réjean Thomas, François Saillant, Amir Khadir, Armand Vaillancourt, et les Zapartistes : Christian Vanasse et François Patenaude. Plusieurs élus endossent ce texte tels Louise Harel, Pierre Maheux, conseiller municipal à Québec, Martin Lemay, maire sortant de l'arrondissement Ville-Marie et Claude Gladu.

La campagne lancée par le RSIQ vise à créer un mouvement de solidarité envers les sans-abri. « Le Droit de cité » vient rappeler que la pauvreté et l'exclusion sociale sont le lot quotidien de milliers d'individus. Cette déclaration dénonce aussi le fait que leurs droits les plus élémentaires soient bafoués : pas de toit, pas de revenu décent, une forte discrimination dans plusieurs services, et jusqu'à la négation de leur place comme citoyen.

Tout en affirmant que « *l'itinérance n'est pas une fatalité* », « Le Droit de cité » en appelle à une action collective et nomme la responsabilité de l'ensemble des paliers de gouvernement dans la lutte à l'exclusion.

Les nombreux groupes sociaux signataires, dont plusieurs regroupements nationaux, affirment aussi leur soutien aux travaux actuels du RSIQ sur un projet québécois de Politique en itinérance qui vise à interpeller et mettre en action tous les acteurs gouvernementaux sur la question de l'itinérance.

Une Politique en itinérance doit adresser des problèmes concrets comme l'indécence du niveau actuel des prestations d'aide sociale ou le manque de soutien accordé aux jeunes sortant de centres jeunesse. Cette Politique-ci doit aussi faire l'objet de mesures progressistes en santé et services sociaux, en matière de justice, de logement social, d'éducation, etc.

Selon Nathalie Rech, coordonnatrice du RSIQ, il est crucial que « *l'itinérance et la pauvreté soient dénoncées toute l'année et que l'on se mobilise en solidarité avec les exclus en dehors de la période des fêtes* ». Le Réseau entend mener d'autres actions pour sensibiliser citoyens et gouvernements aux drames vécus quotidiennement dans la rue et exiger une réponse à ceux-ci.

On peut appuyer « Le Droit de cité » et lire le texte intégral sur : www.rapsim.org.

-30-

Source : Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

Nathalie Rech, coordonnatrice du RSIQ

Pierre Gaudreau, président du RSIQ

Téléphone : (514) 879-1949

Cellulaire : (514) 909-4107